

# METROPOLE DE LYON COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

# CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 janvier 2016

Procès-verbal de séance approuvé lors de la séance du 9 février 2017

MEMBRES PRÉSENTS: Andrée BEJUY, Martine BERNIER, Catherine BORDET, Françoise BOUVIER, Anne CALENDRAS, Lorette DENEULIN-VILLE, Hélène KLEIN, Pascale MONAT, Frédérique NOVAT, Martine PEREZ, Joëlle ROCHE, Cécile ROGER-DALBERT, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Sylviane TALARMIN.

Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Didier CRETENET, Patrick DUPONT, Pascal GUCHER, Patrice LE MEN, Jean-Yves MARTIN,

Bernard MORETTON, Patrick PETIDIDIER, Pierre REBOURG, Serge VIGNON.

# MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Guy CARTON **pouvoir donné à** Serge VIGNON
Antonio GONZALEZ **pouvoir donné à** Frédérique NOVAT
Solange PAOLI **pouvoir donné à** Joëlle ROCHE

## **MEMBRES ABSENTS:** -

<u>SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT</u> : <u>Sylviane TALARMIN et le Directeur Général des Services en qualité de secrétaire auxiliaire.</u>

L'an deux mil dix sept, le 19 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Genis-les-Ollières, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Didier CRETENET, Maire.

Monsieur le Maire informe que le cabinet Y. Architectes a été retenu dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la Maison de l'Enfance à l'unanimité des élus de la commission achat. Le Maire propose avant d'ouvrir la séance du conseil municipal qu'une présentation du projet ait lieu par les architectes de ce cabinet. Les architectes prennent la parole et expliquent la manière dont ils se sont appropriés le projet.

A l'issue de cette présentation, le Maire indique qu'une réunion publique aura lieu le 13 février à 19 heures, à l'espace culturel, faisant suite aux rencontres avec les utilisateurs. Le Maire remercie les architectes pour leur projet et pour la présentation qui en a été faite ce soir devant les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire procède comme à chaque séance du conseil à la désignation du secrétaire de séance. Le Maire propose que Sylviane TALARMIN assure cette fonction.

M. le Maire propose au vote à main levée : unanimité.

# Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

M. le Maire rappelle qu'il est obligatoire d'établir à chaque séance du Conseil Municipal un procès-verbal afin de rendre public les échanges de chaque séance de l'assemblée délibérante ; que l'approbation du procès-verbal intervient lors de la

séance suivante par les membres présents lors de la séance précédente ; que ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal avant son adoption définitive ; qu'il convient dans ce cadre de soumettre pour adoption définitive le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016.

En l'absence d'observations, M. le Maire fait procéder au vote : 20 voix pour, 1 abstention.

# Présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement:

Jean- Yves MARTIN, Adjoint à la sécurité, à la voirie et à l'environnement procède à cette présentation.

L'élu rappelle que c'est une direction importante de la Métropole de Lyon qui comprend 608 agents, chargés notamment de l'exploitation et services ainsi que des études et travaux. Cette direction représente une masse salariale d'un peu plus de 27 millions d'euros.

#### Les chiffres clés pour l'année 2015 :

- ► 1 324 807 habitants desservies dans 59 communes
- > 3,07 € TTC le m3 d'eau potable
- **▶** 360 002 abonnements
- 93 453 088 m3 d'eau potable produite
- > 74 152 000 m3 consommés soit 203 150 m3 par jour
- > 189 905 mesures de qualité d'eau
- ► 64 réservoirs ou châteaux d'eau
- ➤ 11 sites de captage
- **→** 4 051 kms de canalisation
- ► 475 257 m² d'eau traités par jour
- ➤ 12 stations de traitement des eaux usées
- ► 120 dessableurs
- ➤ 3 250 kms d'égouts
- ➤ 415 déversoirs d'orages
- **28 stations de mesures**
- **230** bassins de retenue ou d'infiltration des eaux pluviales

# Les faits marquants ont concerné en 2015 :

- le démarrage de la nouvelle délégation de service public eau potable au 3 février 2015 sur 8 ans auprès de VEOLIA par sa nouvelle filiale : eau du grand Lyon. Cette DSP s'est traduite par une baisse de 19,7 % de la facture eau potable.
- L'installation du Télé relevé eau potable constitue une orientation importante car elle a concerné 360 000 abonnés entre 2015 et 2018. Ce procédé permet d'établir des factures sur la base d'un indice réel et non plus estimatif.
- Le lancement du projet « ville perméable » : la Métropole s'intéresse aux techniques pour infiltrer l'eau là où elle tombe : noues, jardin de pluie et ainsi redonner aux sols leur rôle naturel d'éponge.
- L'adoption du schéma général d'assainissement (SGA) qui fixe les grandes orientations pour la gestion des eaux usées et des eaux pluviales de 2015 à 2027.
- La prise en charge de nouveaux ouvrage d'assainissement : station de relèvement des eaux usées du Vernay (Caluire et Cuire), la station de relèvement de la Berthaudière (Décines), la station d'épuration de St Germain au Mont d'Or.

Le prix total de l'eau (part potable et assainissement) correspond à 3, 08 €/m3. La qualité de l'eau a été vérifiée au cours de 189 905 mesures en 2015 et révèle une conformité bactériologique à 99,99 %.

Jean-Yves MARTIN termine sa présentation en précisant que la commune dépend de la station de traitement de Pierre-Bénite. Le taux de rendement s'élève à 92 %.

Patrick PETIDIDIER interroge pour savoir ce qu'est le rendement.

Jean-Yves MARTIN répond que le rendement correspond à l'efficacité du traitement de l'eau pour la restituer sans pollution ni boue.

L'élu insiste sur le déploiement du télé relevage qui constitue une innovation majeure. Il permet notamment de repérer les fuites par le relevé de différentiels importants en terme de consommation.

En l'absence d'autres questions, monsieur le Maire remercie Jean-Yves MARTIN pour sa présentation.

#### Débat d'orientation Budgétaire (DOB) 2017 :

Martine BERNIER, Adjointe au Maire en charge des Finances et de l'exécution du budget, rappelle que l'article L 2312-1 du code des Collectivités Territoriales stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8; que le débat orientation budgétaire a pour vocation de permettre à l'exécutif d'une collectivité de présenter à l'assemblée délibérante, avant l'examen et le vote du budget primitif, les grandes orientations des finances de la collectivité; que ce débat constitue un moyen d'information des membres du Conseil Municipal leur permettant de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation budgétaire intervient.

Le rapport d'Orientation budgétaire a été communiqué à l'ensemble des conseillers. Une présentation des points importants est réalisée en séance.

Pierre REBOURG, conseiller municipal, indique que le budget 2017 est construit sur le Plan de mandat, en articulation avec le projet d'administration. La construction du budget 2017s'établira dans un contexte économique similaire à celui de 2016. Il s'inscrit dans la continuité des budgets précédents qui marquent de manière significative les finances de la commune par un fort désengagement de l'Etat. L'année 2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives nationales. Ce contexte électoral particulier implique de grandes incertitudes d'un point de vue budgétaire tout comme une incertitude économique et financière mondiale due aux élections internationales.

Depuis 1975, la France accuse des déficits publics chaque année. Le déficit a atteint 96.2 milliards en 2016 ce qui représente 3.3 % du PIB. L'objectif fixé par l'Union Européenne est de ne pas dépasser les 3% du PIB.

L'économie mondiale reste fragilisée par la dynamique de ralentissement des pays émergents et se trouve marquée par la désinflation. La zone euro peine à retrouver les rythmes de croissance d'avant 2007-2008. L'économie française dans la moyenne de la zone euro en 2017 (prévision FMI) :

■ PIB: 1,5%

■ Inflation: 1,3% (2016: 0, 5%)

• Croissance: 1,7%

Les finances publiques fragiles ne permettront pas de réduire le ratio de dette publique à moyen terme.

Ludovic CHEVIAKOFF, conseiller municipal, présente la loi de finances 2017 dans ses traits généraux. L'année 2017 sera la quatrième année de baisse des dotations de l'État au titre de la Contribution au redressement des finances publiques (CRFP) : moins 2,66 milliards d'€ pour l'ensemble des collectivités. Le montant de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) est fixé à 30,9 milliards d'€. L'année 2017 sera marquée par :

- L'abandon de la réforme de la DGF du bloc communal.
- Le gel de la montée en charge du FPIC pour 2017 : 1 milliard d'€.
- La poursuite de la montée en charge de la péréquation (DSR).
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : +0,4% en 2017, soit l'inflation constatée sur les 12 derniers mois. (1% 2016)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente un manque à gagner pour les collectivités territoriales de l'ordre de 11.5 milliards d'euros sur 4 ans. L'année 2017 sera concernée par la réduction de moitié de l'effort demandé au bloc communal par rapport à sa contribution 2016 (moins de 1.035 milliard d'euros).

Une enveloppe de 600M€ sera consacrée pour soutenir les investissements structurants des communes et intercommunalités-FSIL

- √ 450M€ pour les communes et EPCI
- ✓ 150M€ pour les métropoles

Une enveloppe de 600M€ dédiée aux territoires ruraux et aux villes petites et moyennes soit:

- ✓ 216M€ destinés aux communes et intercommunalités de moins de 50 000 habitants pour financer les mesures prévues dans les contrats de ruralité;
- ✓ 384M€ abondant la DETR, portant ainsi cette dernière à 1 milliard d'euros.

La progression de la DSR sera alignée sur celle de la DSU (+180M€).

Martine PEREZ, conseillère municipale, intervient au sujet du FPIC (Fond Péréquation Inter Communal) en rappelant que la loi de finances 2011 pour 2012 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux des plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le montant du FPIC 2017 est fixé à 1 milliard d'euros. L'objectif d'atteindre en 2017 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,15 milliards d'euros) est repoussé.

Le taux de FCTVA reste à 16,404 % pour les dépenses TTC éligibles (réalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015). Le Fonds de Compensation de la TVA compense la TVA payée par les collectivités locales sur leurs dépenses d'équipement assujetties à la TVA. Il est calculé par application d'un taux unique aux dépenses d'investissement TTC.

S'agissant du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires, celui-ci est maintenu pour dans le 1<sup>er</sup> degré sous condition de l'élaboration d'un projet éducatif territorial. C'est la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République qui a institué ce fonds spécifique de soutien aux communes.

- Le fonds s'élevait à :
  - 250 millions € pour la rentrée 2013-2014,
  - 360 millions € pour la rentrée 2014-2015
  - 319 millions € pour la rentrée 2015-2016

Il correspondra à la somme de 27 000€ soit 50€/ élève.

En ce qui concerne la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, les bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement. Le taux retenu est de 0,4% en 2017. Il était de 1% en 2016 0,9% en 2015 et 2014, de 1,8% en 2013 et 2012.

Ludovic CHEVIAKOFF indique que l'épargne nette de la commune avoisine les 600 000€ en 2017, ce qui est un résultat financier très satisfaisant. La capacité de désendettement de la commune correspond à 1.5 an. L'indicateur financier est donc très bon. L'encours de la dette a augmenté en 2016 avec le 1<sup>er</sup> remboursement du plan de financement du FCTVA souscrit en 2015. Les annuités correspondent à une dépense de 330 652€ annuels.

Martine BERNIER indique que dans ce contexte difficile, les orientations budgétaires de la commune se fondent sur 3 principes:

- 1. Sur le déploiement de politiques publiques de proximité diverses:
  - Forte politique périscolaire (restauration, TAP)
  - Renouvellement politique sociale séniors (aides au CCAS)
  - Politique de soutien du monde associatif
  - Sur une politique d'investissement double: de grands projets qui préservent la qualité de vie des habitants, le lien social et le tissu économique et d'investissements courants (entretien courant du patrimoine bâti)
- 2. Sur une politique d'investissement double: de grands projets qui préservent la qualité de vie des habitants, le lien social et le tissu économique et d'investissements courants (entretien courant du patrimoine bâti)
- 3. Une gestion rigoureuse qui permet de conserver des marges de manœuvre pour agir sans pénaliser l'avenir.

La section fonctionnement poursuivra comme objectif de :

- √ Garantir la qualité du service public, en tenant compte de la forte baisse des dotations de l'état.
- ✓ Soutenir le monde associatif tout en lui demandant une grande rigueur dans sa gestion financière.
- ✓ Un budget responsable permettant un autofinancement correct.
- ✓ Une gestion prévoyante, qui se traduit par la volonté de ne pas dépenser plus que ne nous le permet le budget de la Commune.

## Martine BERNIER précise les Grands Projets d'Investissement (GPI) de 2017 :

- La réalisation en septembre 2017 du début des travaux pour l'équipement enfance multi-activités (projet de mandat chiffré à 2,6M€)
- Le déploiement vidéo protection en centre bourg autour des équipements municipaux
- La sécurisation de l'enceinte du groupe scolaire (plan Vigipirate)
- L'achat d'un véhicule électrique pour les services techniques

#### Les investissements de l'année et les GPI en cours viseront en 2017 :

- ✓ La poursuite déploiement câblage et pose de 3 tableaux numériques au groupe scolaire
- ✓ Le déploiement internet et téléphonie IP au groupe scolaire et à l'espace culturel
- ✓ L'entretien, amélioration et mise aux normes de notre patrimoine (changement huisserie, peinture bâtiment C)
- ✓ Le déploiement travaux d'accessibilité des bâtiments communaux (Adap'): 60 000€
- ✓ La sécurisation accès équipements publics (contrôle d'accès bâtiment F groupe scolaire)

## Martine BERNIER indique que les recettes d'investissement se répartiront comme suit :

- > Le remboursement de la TVA sur les investissements payés en 2015 par le biais du FCTVA (149k€).
- **>** Les subventions d'investissement (150 k€)
- **>** La cession d'une parcelle (36 k€)
- > L'emprunt pour l'équipement enfance multi-activités

## Les dépenses en fonctionnement porteront quant à elles sur :

- ✓ Les charges à caractère général ont été revues à la baisse (renégociation des contrats, mutualisation des marchés avec d'autres communes, efforts des services, économie d'énergies) -0,62 % CA/CA
- ✓ Un budget de fonctionnement marqué par une hausse du chapitre des dépenses de personnel +5,46% (CA 2016/ BP 2017 ).
- ✓ Stabilité des autres charges de gestion courante (dont les subventions).

#### Martine BERNIER indique que les recettes de fonctionnement s'établiront enfin comme suit :

- ✓ Hausse des bases fiscales (PLF 2017): + 0,4 %
- ✓ Taux d'imposition inchangés (TH / TFB /TFNB)
- **Prévision** d'une baisse globale des dotations de l'Etat : (- 160 000€ dont DGF 66k€) chap.74 CA 2014 : 754 936€ CA 2015 : 583 864€ Soit 22,66%
- ✓ Prévision 2017 droits de mutation : 200 000 €

```
162K€ 2012 / 130 K€ 2013 / 121 K€ 2014 / 268 K€ 2015 244K€ 2016
```

En l'absence de questions ou d'observations, M. le Maire remercie les élus pour cette présentation complète et transparente sur le budget de la commune.

#### Travaux de mise aux normes et accessibilité handicapés dans divers bâtiments communaux (demande de subventions) :

Bernard MORETTON, adjoint au Maire en charge des bâtiments et espaces communaux, rappelle que les collectivités territoriales sont tenues de se mettre en conformité avec la législation sur l'accessibilité des bâtiments et qu'un agenda d'accessibilité a été approuvé lors du Conseil Municipal du 24 septembre 2015; que des travaux de mise aux normes ont déjà été réalisés dans le cadre des précédents budgets mais qu'il convient de poursuivre l'exécution de ces travaux sur les années 2017 et 2018 dans l'ensemble des bâtiments communaux, notamment au niveau de la médiathèque et des bâtiments du groupe scolaire; que le coût global de ces travaux est estimé pour 2017 et 2018 à hauteur de 120 000€; et qu'afin de réduire l'impact financier de ce projet sur le budget communal, il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour la réalisation de ces travaux et à signer les actes afférents à demande.

Monsieur le Maire précise que les travaux porteront sur 2 exercices dans le cadre d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (APCP). Le Maire indique que l'APCP constitue un outil financier qui permet de figer et de planifier

des investissements importants sur plusieurs exercices. Cet outil n'a jamais été mis en œuvre sur la commune. Les délibérations seront produites lors du prochain conseil municipal dans le cadre du vote du budget primitif 2017.

En l'absence de questions et d'observations, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

#### Installation d'un dispositif de vidéo protection sur la voie publique en centre bourg (demande de subvention):

Jean Yves MARTIN rapporte que les actes d'incivilité, de vandalisme et de vols sur la commune ont augmenté ces dernières années ; que plusieurs équipements publics ont fait l'objet d'effractions en 2016 mettant en cause la sécurité de personnes ; que des rodéos ont lieu tout au long de l'année 2016 sur la place Charles de Gaulle ; qu'au vu des ces éléments il apparaît nécessaire de renforcer la prévention de ces faits et que la vidéo protection constitue un dispositif de prévention qui a montré son efficacité ; que le dispositif permettrait de couvrir la place Charles de Gaulle et ses abords, le groupe scolaire et ses abords et pourra être étendu aux autres places et équipements publics du centre bourg.

Jean-Yves MARTIN précise que le montant prévisionnel de la dépense sur les années 2017 et 2018 s'élève à 41 906.60 € HT 50 287.92 TT ; que l'installation de ce dispositif est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et qu'afin de réduire l'impact financier de ce projet sur le budget communal, il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour la réalisation de ces travaux et à signer les actes afférents à la demande. L'opération sera ouverte dans le cadre d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (APCP).

Patrice LE MEN interroge pour savoir si le préjudice des actes d'incivilité a fait l'objet d'un chiffrage.

Jean-Yves MARTIN répond que la tranquillité publique peut difficilement s'apprécier pécuniairement. L'élu explique que les intrusions dans le gymnase sont récurrentes et que des squats ont lieu parfois dans les zones techniques du bâtiment ce qui pose d'évidentes questions en terme de responsabilité.

Anne CALENDRAS, conseillère municipale, demande s'il s'agira de vidéo surveillance.

M. le Maire répond que le dispositif sera de la vidéo protection qui ne fera pas l'objet d'un visionnage permanent.

Bernard MORETTON indique que de nombreuses communes limitrophes se sont équipées en vidéo protection. Cette situation renvoie donc les faits de délinquance sur les communes voisines qui sont dépourvues de tels dispositifs.

M. le Maire rappelle qu'un dispositif avait été installé sur ce périmètre en 2002 et que cet investissement vise à actualiser la technologie de caméras obsolètes. Le Maire précise que la vidéo protection constitue un outil de prévention au même titre que le travail de l'éducateur de rue que la commune va tenter de recruter. Le Maire précise également que ce sujet a été discuté lors du précédent comité prévention.

Frédérique NOVAT, conseillère municipale, demande le coût de fonctionnement de cette installation.

Le Directeur Général des Services répond que le matériel donnera lieu à un contrat de maintenance dont le coût annuel peut être estimé à environ 800€ par an.

Françoise BOUVIER, conseillère municipale, souhaite savoir si c'est bien 4 caméras qui seront installées cette année.

Jean-Yves MARTIN répond que ce sera de 2 à 4 caméras en fonction du coût de l'installation de base qui induira génie civil et connexion informatique.

Frédérique NOVAT constate la faisabilité de travaux en génie civil pour ce projet et son absence pour le projet « Toits en transition » que le groupe « Agir » défendait.

M. le Maire informe sur les investissements en vidéo protection qui sont en cours des autres communes de la Métropole de Lyon. La ville de Tassin la Demi-Lune a investi à hauteur de 300 000€, la commune de St Didier en Monts d'Or à hauteur de 100 000€. Le Maire revient sur les intrusions dans les équipements publics qui sont intolérables car elles mettent en difficulté le bon fonctionnement des activités qu'ils recouvrent et engagent la responsabilité de la commune par rapport aux contrevenants qui se sont exposés à de réels dangers physiques pour eux.

Bernard MORETTON rappelle que les équipements publics de la commune ne sont pas dotés de gardien ce qui n'est pas le cas d'autres communes.

Hélène KLEIN, conseillère municipale, indique que c'est un sujet sérieux et l'installation de ce dispositif représente un coût. L'élue exprime qu'il n'est pas évident de se forger un avis sur le sujet et son regret qu'il n'y ait pas eu de débat en conseil municipal.

En l'absence d'autres observations et questions, M. le Maire fait procéder au vote : 22 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

Equipement scolaire: accroissement de la capacité d'accueil et mise aux normes de sécurité du groupe scolaire (demande de subvention) :

Bernard MORETTON, Adjoint au Maire en charge des Travaux et Espaces communaux, le groupe scolaire Victor Hugo constitue l'unique équipement scolaire de la commune ; que sa capacité d'accueil de 540 enfants en fait l'un des plus importants du département du Rhône; que compte tenu des nouveaux lotissements et des communautés présentes sur la commune, il est nécessaire de créer une nouvelle classe en école maternelle par l'aménagement de locaux précédemment destinés à un autre usage ; que compte tenu de ces travaux, il est nécessaire d'engager des travaux de mise en conformité technique ; qu'il est nécessaire d'acquérir du mobilier supplémentaire ; que des investissements devront être réalisés dans l'enceinte du groupe scolaire pour la sécurisation des élèves.

Bernard MORETTON indique que le coût global de ces travaux estimé pour les années 2017 et 2018 à 275 000€ et qu'afin de réduire l'impact financier de ce projet sur le budget communal, il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour la réalisation de ces travaux et à signer les actes afférents à demande.

Hèlène KLEIN demande si cette somme correspond à l'ouverture de classe en maternelle.

Bernard MORETTON répond que cette somme correspond pour l'essentiel à la rénovation complète du bâtiment C, c'està-dire des huisseries et des peintures des classes.

Joëlle ROCHE, Adjointe au Maire en charge de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Citoyenneté, explique que l'ouverture de la classe maternelle est certaine du fait de l'abaissement des seuils de 33 à 31 élèves décidé par l'Education Nationale pour les classes maternelles pour la prochaine rentrée scolaire.

Bernard MORETTON précise que le montant affecté aux travaux de réaménagement de la classe est estimé entre 12 000€ et 15 000€.

Patrick PETITDIDIER, conseiller municipal, indique par ailleurs que d'ici 2020 les normes en isolation thermique seront renforcées. Le programme de réhabilitation du groupe scolaire s'inscrit dans cette logique.

Bernard MORETTON précise que ces travaux sont éligibles à un financement qui peut atteindre 60 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Frédérique NOVAT interroge au sujet du réhaussement des clôtures du groupe scolaire.

Jean-Yves MARTIN répond que le plan vigipirate implique des aménagements. Un référent de la gendarmerie a fait un audit des mesures à prendre compte-tenu de l'environnement du groupe scolaire.

Patrick PETITDIDIER demande si des directives ont été prises au niveau de l'Etat.

Jean-Yves MARTIN répond que la commune applique les préconisations qui sont formulées par les autorités compétentes.

En l'absence de questions et d'observations supplémentaires, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

## Constitution d'un équipement enfance multi activités (demande de subvention au titre de la réserve parlementaire):

Martine BERNIER, Adjointe en charge du budget et à l'exécution budgétaire, rappelle que la commune envisage dans son schéma de déploiement des équipements publics de construire un équipement à destination d'activités en lien avec l'enfance; que cet équipement répondra aux nécessités de transférer les activités périscolaires afin d'optimiser les aménagements futurs du groupe scolaire conformément à sa destination principale d'une part, et de celles de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) qui occupent des locaux devenus vétustes et étroits d'autre part; que la construction de l'équipement interviendra dans le prolongement de celui dédié à la petite enfance (crèche et relais Assistante Maternelle); que le coût global de ce projet est estimé pour les années 2017, 2018 et 2019 à hauteur de 2.6 millions d'euros;

Martine BERNIER indique qu'afin de réduire l'impact financier de ce projet sur le budget communal, il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de 50 000€ au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation de ce projet et à signer les actes afférents à demande.

En l'absence de questions et d'observations, M. le Maire fait procéder au vote : 22 voix pour et 5 abstentions.

#### Création et constitution d'un comité consultatif local « politique séniors » :

Lorette DENEULIN VILLE, Adjointe déléguée à l'action sociale, aux solidarités, aux personnes âgées, à la Petite Enfance et à la Prévention, rappelle d'abord que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal comprenant des habitants de la commune qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal. L'Adjointe précise ensuite que la population séniors de la commune est en évolution croissante ; que la proportion des personnes de plus de 65 ans représente 20% de la population globale ; qu'il y a lieu dans ces conditions de concevoir une véritable politique séniors municipale au travers d'actions collectives susceptibles de créer des solidarités et de rompre l'isolement; que la création du comité vise à constituer la politique seniors de la commune jusqu'à la fin du mandat.

Lorette DENEULIN-VILLE précise que la commune met déjà en place certains dispositifs comme le portage de repas, que l'action du SIPAG a vocation à intervenir auprès de ce public et que la Métropole de Lyon est compétente pour les situations de dépendance des personnes dues à l'âge.

M. le Maire indique que nombre de personnes de cette catégorie d'âge recherchent du lien social. Ceci se fait aujourd'hui notamment au travers du monde associatif. Le Maire cite sa venue lors de la galette des rois de la randonnée St Genoise. De nombreuses personnes étaient présentes ce jour là, s'étant acquittées de la cotisation annuelle de 49€, sans pour autant participer à l'activité de l'association le reste de l'année.

M. le Maire souhaite la mise en place d'actions collectives qui puissent répondre aux attentes particulièrement des plus de 75 ans et des plus de 85 ans. Le Maire indique que les activités du club « la joie de vivre » a ses limites. Elles n'ont lieu que les vendredis après-midis et ne concernent que des disciplines spécifiques (scrabble, belote). Le club comprend 80 inscrits tandis que les plus de 65 ans représentent 1 000 personnes sur la commune.

M. le Maire annonce que 10 élus se sont portés volontaires et propose que l'effectif de ce comité soit donc élargi par rapport à ce qui avait été envisagé. Ce comité consultatif sera constitué du Maire, Président, de Mme DENEULIN VILLE l'Adjointe déléguée à l'action sociale, vice-Présidente, de Mme BORDET, Mme BOUVIER, Mme NOVAT (groupe Agir), Mme SUCHEL JAMBON, Mme TALARMIN, M. GUCHER, M. LE MEN (groupe Agir), M. MORETTON, M. PETITDIDIER, M. REBOURG, du Directeur Général des Services, de l'agent en charge du domaine social, et de 12 habitants volontaires au maximum soit 26 membres au total.

En l'absence de questions et d'observations, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

# Constitution du comité consultatif local « médiathèque »:

Pascale MONAT, Adjointe déléguée à la culture et à la communication, rappelle également que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal comprenant des habitants de la commune qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal ; qu'un comité consultatif local « médiathèque » avait été créé et constitué lors du conseil municipal du 16 avril 2014,

Pascale MONAT rappelle que la démission de M. ROULE implique la modification de la constitution du comité puisque ce dernier en était le vice-président et précise qu'au vu de l'adhésion de la commune au réseau des médiathèques de l'Ouest Lyonnais et du travail qui s'engage au niveau de l'élaboration du projet d'établissement visant à faire évoluer la médiathèque municipale en « 3ème lieu » il est nécessaire de renforcer la composition de ce comité consultatif local.

M. le Maire annonce que Pascal GUCHER, conseiller municipal, sera le vice-président de ce comité suite à sa candidature. Ce comité consultatif sera donc constitué du Maire, Président, de M. GUCHER vice-Président, de Mme DENEULIN VILLE, Mme MONAT, Mme ROCHE, M. GONZALEZ (groupe Agir), M. MORETTON, du Directeur Général des Services, du responsable de la médiathèque et de 10 habitants volontaires au maximum soit 19 membres au total.

En l'absence de questions et de remarques, Monsieur le Maire fait procéder au vote: unanimité.

#### Création d'un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe:

Didier CRETENET, Maire, rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ; qu'un avis favorable de reclassement professionnel pour inaptitude physique a été émis par la Commission Administrative Paritaire (CAP) en date du 8 décembre 2016 ; que ce fonctionnaire est actuellement titulaire du grade d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe et qu'il convient de le reclasser sur un emploi de la filière sanitaire et sociale ; qu'il y a donc lieu de créer un emploi d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire fait procéder au vote : unanimité.

#### Création d'un emploi d'avenir:

Didier CRETENET, Maire, rapporte que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le dispositif « emploi d'avenir » entré en vigueur par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012, a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé; que la commune peut donc décider d'y recourir; que cette démarche nécessite un engagement de formation interne et de suivi de formations externes afin de lui faire acquérir une qualification; que le contrat d'avenir précédent arrive à son terme au 31 janvier 2017; qu'il est proposé de créer un emploi d'avenir à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 au sein de la division « espaces verts » - service technique - direction cadre de vie.

M. le Maire précise que ce contrat n'a jamais été accompagné d'une promesse d'embauche et qu'il permettra de valoriser cette expérience auprès d'un autre employeur. Le Maire remercie le conseil municipal pour avoir permis le financement partiel du permis de conduire à ce jeune employé.

M. le Maire considère que ces emplois sont une façon de traduire le volet social de la commune et souhaite en faire bénéficier à présent une personne qui serait intéressée par les missions de la division « espaces verts ».

Bernard MORETTON confirme que l'expérience a été très bénéfique.

Hélène KLEIN interroge sur les échanges qui ont eu lieu en commission du personnel concernant un jeune de l'Equipement de Placement Educatif (EPE) susceptible d'être intéressé par cet emploi.

M. le Maire répond qu'un avis de vacance externe sera diffusé et permettra cette candidature parmi d'autres.

En l'absence d'autres questions et d'observations, Monsieur le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Après épuisement des points portés à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole aux élus du groupe « Agir ».

### Organisation des rencontres sur le projet enfance entre utilisateurs et l'architecte :

Hélène KLEIN indique que le groupe « Agir » est d'accord sur le principe de ce projet mais estime que les rencontres avec les utilisateurs se sont déroulées de façon trop rapide ce qui conduit à un manque de concertation. L'élue rappelle que le terrain conduit à un projet trop dense et que l'équipement sera mal positionné à proximité d'un carrefour. L'élue indique que le groupe « Agir » a participé à toutes les réunions malgré ces problématiques.

Hélène KLEIN rappelle que lors des 2 commissions bâtiment en juin et septembre, il était prévu qu'un calendrier soit établi pour les rencontres avec les utilisateurs. L'élue s'interroge sur le rôle de la commission et exprime son amertume.

Bernard MORETTON répond que le travail de la commission est complémentaire aux différentes réunions de consultations de plans qui ont été organisées avec tous les utilisateurs, y-compris les assistantes maternelles.

Anne CALENDRAS considère que la présence des professionnels n'a pas été recherchée.

Lorette DENEULIN-VILLE indique que les contacts ont été pris avec la responsable du Relais des Assistantes Maternelles (RAM) et considère d'une façon générale que les assistantes maternelles de la commune ont une réelle écoute auprès de la Municipalité.

Hélène KLEIN considère que l'élargissement des créneaux de temps collectif n'a pas été entendu.

M. le Maire rappelle que l'intervention du groupe « Agir » a lieu dans le cadre des questions en séance de conseil et ne doit pas donner à débat. Le Maire indique que ce projet a été retenu, de surcroît à l'unanimité des membres de la commission « achat » où siège l'opposition et qu'il s'agit à présent de défendre ce projet.

M. le Maire rappelle que l'achat du foncier où se construira l'équipement a constitué une réelle opportunité car il se situe en proximité immédiate de l'actuelle crèche. Le Maire rappelle au vu des discussions qui ont déjà eu lieu sur ce sujet, que le site de Chapoly est de la propriété de l'Etat sur laquelle la commune ne peut pas agir. Le Maire rappelle également que les locaux de l'accueil de loisirs sont déplorables du fait de leur vétusté.

M. le Maire indique que les rencontres sont liées à la disponibilité des architectes du cabinet ; Le Maire précise que l'un d'eux a sa femme qui est sur le point d'accoucher et qu'il faut tenir compte de ces aléas heureux de la vie. Le Maire rappelle que les délais de la procédure du marché public ont été respectés et précise qu'à l'issue, une réunion s'est tenue le 11 janvier avec les architectes. Les délais sont très contraints. Les réunions sont intervenues les lundis et vendredis conformément aux disponibilités des architectes qui traitent d'autres dossiers. Il a été décidé pour rendre ces rencontres plus efficaces d'organiser des séances de consultation des plans en mairie et dans ce cadre un courriel du Directeur Général des Services a été envoyé dès le lendemain de la rencontre avec les architectes, soit le 12 janvier dernier. Des échanges téléphoniques ont suivi avec chaque direction de structure. Le Maire procède à la lecture du courriel qui s'adressait à chacune des directions des structures et qui invitait la participation des utilisateurs de chaque structure. Dans ce cadre, la présidente de la crèche, la directrice et deux professionnelles ont été reçues le 16 janvier ; la direction du RAM, l'animatrice et 4 assistantes maternelles ce jour même ; et la direction de l'accueil de loisirs sera reçue demain.

M. le Maire fait circuler le courriel du Directeur Général des Services à l'ensemble des membres du conseil municipal.

M. le Maire conclut en annonçant que la concertation se poursuivra à présent avec l'ensemble des habitants dans le cadre d'une réunion publique qui aura lieu le 13 février 2017 à 19h à l'espace culturel. Les services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) seront aussi saisis pour consultation.

Lorette DENEULIN-VILLE rajoute que la CAF sera également rencontrée dans les prochains jours au vu des subventions que ce partenaire accordera pour la construction de cet équipement.

# Vie économique : reprise du Bar/Presse :

Hélène KLEIN interroge au sujet du devenir du bar, place Pompidou.

M. le Maire répond qu'une décision du liquidateur doit intervenir pour le 26 janvier sur la base de l'analyse de 3 offres présentées. Le Maire indique ne pas détenir d'autres éléments sur ce sujet.

# **Construction de la résidence séniors :**

Hélène KLEIN questionne sur le projet de résidence séniors.

M. le Maire répond qu'il a pris différents contacts et que la SEMCODA a présenté la faisabilité d'un projet qui répondrait aux attentes d'habitants qui quittent la commune du fait de l'absence d'offres sur des logements adaptés proposant des services.

Hélène KLEIN demande si le projet envisagé interviendrait en centre bourg.

M. le Maire répond par l'affirmative.

Hélène KLEIN évoque la vente d'une propriété en centre bourg qui aurait pu être une opportunité.

Bernard MORETTON exprime le même sentiment.

M. le Maire répond que la déclaration d'intention d'aliéner qui a été enregistrée en mairie mentionnait un prix de cession de 2,6 millions d'euros. Le Maire indique que cette acquisition n'était pas à la portée de la commune qui n'a pas vocation à gérer de l'immobilier.

Hélène KLEIN interroge si le projet s'implantera sur l'ancienne propriété BENETTON.

M. le Maire répond qu'avec l'évolution du PLU ce secteur comme celui de l'autre côté de la rue Piccandet sont destinés à évoluer à plus ou moins long terme. Le Maire rappelle que l'évolution de ce secteur sera conditionnée à la création d'une voirie nouvelle. L'implantation de la salle des fêtes sur son emplacement actuel n'a rien de certain. La question de la revitalisation du centre bourg constitue l'unique axe de réflexion. La redynamisation de l'économie de proximité suppose une démographie de centre bourg plus soutenue.

Lorette DENEULIN-VILLE rappelle que le projet de résidence séniors constitue un projet ancien qui n'a pas pu aboutir jusqu'à présent par manque de garanties.

Bernard MOETTON demande si cela ne concernera que de la location.

M. le Maire répond par l'affirmative.

Sylviane TALARMIN, conseillère municipale, précise que l'ouverture d'un équipement de cette nature sera conditionnée à l'agrément de l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Lorette DENEULIN-VILLE précise que les établissements avec des services non médicalisés ne font pas l'objet d'agrément.

M. Le Maire conclut en précisant que la résidence sera dédiée exclusivement à de la location pour les séniors et que la présence de services sera un élément incontournable du projet.

En l'absence d'autres interventions parmi les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire donne la parole au public :

#### Un habitant:

Cet habitant souhaite connaître l'avancement du dossier sur le devenir du site de Chapoly.

M. le Maire répond qu'une réunion très prochaine aura lieu avec la Métropole et le Préfet. Le Maire indique que le Préfet est toujours en recherche d'un site pérenne pour implanter un village d'insertion de populations roms au sein de la Métropole de Lyon.

M. le Maire précise qu'il a pris plusieurs contacts avec des acteurs porteurs de projets. Les éléments financiers manquent pour poursuivre des études plus précises. M. le Maire indique qu'une réunion avec le Préfet et la Métropole de Lyon aura lieu en février. La DREAL a récemment rappelé le site de Chapoly comme étant identifié pour accueillir des programmes de logements.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres interventions de la part du Conseil Municipal et du public, Monsieur le Maire lève la séance à vingt trois heures quinze.